

LA FGR et Le Pôle des retraités ont été reçus par deux conseillers de la Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de la dépendance.

Reçus le 28 août, par Madame Laurence Assous, conseillère technique et Monsieur Jean-Louis Grelier, conseiller spécial de Madame DELAUNAY Ministre, les représentants de la FGR-FP (Annick MERLEN Secrétaire Générale) et ceux du Pôle ont fait part de leurs préoccupations et revendications sur trois sujets : le pouvoir d'achat, la prise en charge de la perte d'autonomie, les difficultés d'accès aux soins. Pour nos interlocuteurs, tous les points soulevés ont bien été identifiés et font actuellement l'objet de l'étude et de la réflexion de la ministre et de son cabinet.

---SUR LA PERTE D'AUTONOMIE :

Selon nos interlocuteurs le débat de 2011 a permis de « tout mettre sur la table » et ne sera pas renouvelé. L'état des lieux et les propositions qui en sont issues sont à l'étude pour « en tirer la substantifique moelle » !

Ils affirment que l'idée d'un financement privé est évacuée. Le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie sera solidaire. Par contre l'augmentation de la CSG, y compris de celle des retraités, et la journée de solidarité « renforcée » sont des pistes en réflexion.

Pour les représentants du Pôle, si elles sont retenues, une augmentation de la CSG, devrait être progressive, universelle et modulée pour ne pas peser sur les revenus modestes et la journée de solidarité doit être véritablement solidaire en concernant tous les citoyens et tous les revenus.

---SUR LE MAINTIEN A DOMICILE

Pour les services à domicile ou le reste à charge pour les personnes âgées et leur famille, la méthode utilisée consistera à faire des bilans, à tirer les conséquences des fonctionnements existants et à élaborer des propositions.

Par exemple, concernant les services à domicile le dispositif doit être plus global, simplifié, plus lisible. Dans l'immédiat un « coup de pouce » va être donné aux services en difficulté.

--- EN CE QUI CONCERNE LA GESTION

Quant à la gouvernance, nos interlocuteurs considèrent que la CNSA y a toute sa place, comme les conseils généraux. **Pour eux la création d'une nouvelle branche, d'un nouveau risque n'a rien de nécessaire.**

Une fois de nouvelles propositions mises en forme, la ministre organisera une nouvelle concertation avec les acteurs concernés, en particulier les associations de retraités, comme celles du Pôle.

La loi sera inscrite dès que possible à l'ordre du jour du parlement, peut-être 2013, au plus tard 2014. Les aidants auront leur place dans la loi.

----POUR L'INFORMATION

Au niveau de l'information, les CLIC (Centre local d'information et de coordination), les MAIA (Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer) doivent s'étendre pour une meilleure couverture du territoire.

Un site informatif national en direction des familles et des personnes âgées elles-mêmes pourrait être créé (où s'adresser, nombre de places en maison de retraite, etc...).

EN CONCLUSION :

Les représentants de la FGR et du Pôle des Retraités ont constaté un ton différent, une orientation plus en phase avec nos revendications

Restera la mise en œuvre. La FGR et ses partenaires du Pôle des Retraités qui, ensemble représentent plus de 200 000 Adhérents veilleront à être partie prenante de la future concertation, comme cela a été annoncé.